



# Bulletin d'information

## Assemblée communale

Une Assemblée communale ordinaire est convoquée pour le mercredi 22 juin 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique de l'école.

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 8 décembre 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2021 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts budgétaires, décision ;
3. Discuter et voter le règlement sur les élections ;
4. Divers.

Dépôt public

Le règlement communal sur les élections est déposé publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale du 22 juin 2022 au secrétariat communal où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

## Argumentaire des points de l'ordre du jour

### 2. Présentation des comptes 2021

A l'heure de l'impression de ce bulletin d'information, les comptes 2021 de la Commune n'ont pas encore été approuvés par le Conseil communal, ni par l'organe de révision.

### 3. Discuter et voter le règlement sur les élections

En date du 7 décembre 2021, le Gouvernement jurassien a adopté les modifications de

l'ordonnance concernant les élections communales. Ces modifications portent principalement sur les nouvelles échéances imposées par la modification de la loi sur les droits politiques.

En vue des élections communales générales du 23 octobre 2022, il est demandé de présenter ce nouveau règlement aux législatifs communaux avant l'échéance relatif à la publication des dites élections, soit avant le 18 août 2022. C'est la raison pour laquelle ce nouveau règlement sur les élections est soumis à cette Assemblée communale.

## Bourses d'études

### Bourses communales

Tous les étudiants et apprentis qui souhaitent bénéficier de la bourse communale doivent présenter une demande écrite, accompagnée d'une attestation, au secrétariat communal jusqu'au **30 octobre 2022** (une bourse par formation).

### Bourses et prêts d'études cantonaux

En ce qui concerne les bourses cantonales pour l'année en cours 2022/2023, les demandes pourront être déposées à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 sur le Guichet virtuel de la République et Canton du Jura.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet [www.jura/DFCS/SBP](http://www.jura/DFCS/SBP).

## Utilisation de machines bruyantes

Le Conseil communal rappelle quelques règles concernant l'utilisation de machines, telles que tondeuses ou débroussailleuses.

Les articles 48 et 49 du règlement de sécurité locale stipulent :

Art. 48 :

<sup>1</sup> Sont interdits tous actes de nature à troubler la tranquillité et le repos publics, soit de jour comme de nuit.

<sup>2</sup> Le Conseil communal peut donner des autorisations exceptionnelles.

<sup>3</sup> Entre 12h00 et 13h30 tous les travaux bruyants sont interdits dans les zones habitées.

Art. 49 :

L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12h00 et 13h30 et de 20h00 à 09h00. Le samedi, l'utilisation des engins précités cessera à 18h00.

## Commission d'embellissement

Le Conseil communal est à la recherche de plusieurs personnes dynamiques intéressées à rejoindre la Commission d'embellissement.

En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec Joseph Girardin au 079 682 80 18.

## Agenda des manifestations

### Table d'hôtes – Tavolata

Mardi 14 juin 2022

Mardi 12 juillet 2022

Mardi 16 août 2022

Mardi 13 septembre 2022

Mardi 11 octobre 2022

Mardi 15 novembre 2022

Mardi 13 décembre 2022

Inscription, au moins 48 h à l'avance, par téléphone : 079 835 27 79 ou 032 431 17 79.

### Bibliobus

Les animations de lecture avec l'Association Bain de livres, en collaboration avec le Bibliobus, reprennent en 2022.

Pour Bourrignon, elles auront lieu le mardi 14 juin 2022, de 16h00 à 18h00, sur la place de l'école primaire.

### Assemblée communale

Mercredi 22 juin 2022, à 20h00, halle de gymnastique de l'école primaire

## Adresse et horaires

Commune de Bourrignon

Rue de l'Eglise 8

2802 Develier

Téléphone : 032 422 15 15

Messagerie : [administration@develier.ch](mailto:administration@develier.ch)

### Heures d'ouverture du guichet :

Lundi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Mardi : 11 h 00 - 14 h 00

Mercredi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 11 h 00 - 12 h 00 16 h 00 - 19 h 00

Vendredi et

veilles de fêtes : 11 h 00 - 12 h 00 Fermé l'après-midi

En raison des vacances d'été, le bureau communal sera uniquement ouvert le matin, de 11 h 00 à 12 h 00 :

- du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2022 et
- du mardi 2 août au vendredi 5 août 2022.

Le bureau communal sera fermé :

- du lundi 18 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Les Autorités communales vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent à toutes et tous un bel été ensoleillé.

